



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
25 OCTOBRE 2021

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, tenue le lundi 25 octobre 2021 à 14 h 30 à la salle du conseil de l'édifice Louis-Lepage, situé au 754 rue Saint-Pierre à Terrebonne, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président et à laquelle ont assisté :

M. Gabriel Michaud, vice-président
M. Eugène Jolicoeur, membre
Mme Nathalie Ricard, membre

Étaient également présents :

Mme Chantal Marceau, secrétaire-trésorière
Mme Valérie Foucault, assistante secrétaire-trésorière
M. Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie et technologies RAIM
M. Daniel Paquette, directeur des opérations RAIM

RÉSOLUTION NO : E78-10-2021
(Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E79-10-2021
(Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Gabriel Michaud

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 27 septembre 2021;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Affectation de l'excédent de fonctionnement cumulé non affecté;
6. Adoption du règlement numéro 122 – Règlement d'emprunt décrétant des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Quarante-Arpens II et démolition de l'existant incluant les travaux sur la conduite et autorisant un emprunt au montant de 6 588 800 \$;
7. Adoption de soumission SA21-9048 – Achat de sulfate ferrique pour l'année 2022 – Regroupement d'achat de la Rive-Nord;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

8. Délégation de pouvoir temporaire aux maires des villes membres en cas de force majeure;
9. Remerciements - Monsieur Gabriel Michaud;
10. Affaires nouvelles;
11. Correspondance :
 - Ville de Mascouche – Résolution 211004-06 – Autorisation de paiement supplémentaire de la quote-part 2021 de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM);
12. Période de questions;
13. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E80-10-2021 **(Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 27 septembre 2021)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 27 septembre 2021 soit accepté tel que présenté

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E81-10-2021 **(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) accepte les listes des paiements émis et des salaires payés aux montants respectifs de 197 965,40 \$ et de 2 480,93 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 155 018,76 \$ et de 88 323,65 \$ préparées le 18 octobre 2021 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E82-10-2021 **(Affectation de l'excédent de fonctionnement cumulé non affecté)**

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) pour l'année 2021 par la résolution 111-11-2020;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ATTENDU QUE la dépense projetée au poste 92200-2840 pour l'amortissement des frais d'émission a été sous-évaluée lors de la préparation budgétaire et qu'il y a lieu d'y affecter des crédits budgétaires supplémentaires pour l'année 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR: Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE le conseil d'administration de la RAETM autorise l'affectation d'un montant de 65 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté au poste 92200-2840 pour l'amortissement des frais d'émission.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E83-10-2021

(Adoption du règlement numéro 122 – Règlement d'emprunt décrétant des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Quarante-Arpents II et démolition de l'existant incluant les travaux sur la conduite et autorisant un emprunt au montant de 6 588 800 \$)

ATTENDU l'avis de motion donné par la conseillère Nathalie Ricard à l'assemblée régulière du 27 septembre 2021 par la résolution E73-09-2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 122 a été déposé lors de cette même assemblée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le règlement décrétant des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Quarante-Arpents II et démolition de l'existant incluant les travaux sur la conduite de refoulement et autorisant un emprunt au montant de 6 588 800 \$ soit adopté sous le numéro 122.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E84-10-2021

(Adoption de soumission SA21-9048 – Achat de sulfate ferrique pour l'année 2022 – Regroupement d'achat de la Rive-Nord)

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) procède à l'approvisionnement de sulfate ferrique 12% via le Regroupement d'achat de la Rive-Nord;

ATTENDU la résolution E32-04-2021 par laquelle la RAETM a mandaté la Ville de Terrebonne afin de procéder, pour et en son nom, à l'appel d'offres public pour la fourniture des produits chimiques servant aux opérations traitement de l'eau usée pour l'année 2022;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 4 août 2021;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 8 septembre 2021 pour sulfate ferrique à 12% requis par la RAETM, à savoir :

Lot A.1 - Sulfate ferrique en vrac liquide à 12%

Nom des soumissionnaires	Prix (taxes en sus)	Quantité estimée (en kg liquide)	Prix (taxes en sus)
Kemira Water Solutions Canada inc.	0,271 \$ / kg liquide	900 000	243 900,00 \$
Produits chimiques Chemtrade Canada Ltée	0,399 \$ / kg liquide	900 000	359 100,00 \$

ATTENDU l'analyse administrative des soumissions et le rapport daté du 1^{er} octobre 2021 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE les prix soumissionnés comprennent produits, transport et déchargement dans les réservoirs et que ces prix demeurent fermes pour la durée du contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Gabriel Michaud

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte la soumission de la compagnie Kemira Water Solutions Canada inc. pour la fourniture de sulfate ferrique à 12% pour la période du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023, au montant de 243 900,00 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E85-10-2021 (Délégation de pouvoir temporaire aux maires des villes membres en cas de force majeure)

ATTENDU la tenue des élections municipales le 7 novembre 2021;

ATTENDU QUE les villes membres de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) procéderont à l'assermentation des élus ainsi qu'à la nomination des membres qui siégeront au conseil d'administration de la RAETM dans les jours suivant cette élection;

ATTENDU QUE les élections pour les postes de président et de vice-président du conseil d'administration de la RAETM auront lieu à l'assemblée du 29 novembre 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu de confier aux maires des villes membres le pouvoir d'agir advenant un cas de force majeure durant la vacance des postes de président et de vice-président du conseil d'administration de la RAETM;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le conseil d'administration de la RAETM accorde aux maires des villes de Terrebonne et de Mascouche le pouvoir de décréter conjointement toute dépense et d'octroyer tout contrat qu'ils jugeraient nécessaires pour remédier à une situation de force majeure tel que décrit à l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes*, et ce durant la vacance des postes de président et de vice-président du conseil d'administration de la RAETM.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOLUTION NO : E86-10-2021
(Remerciements – Monsieur Gabriel Michaud)

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) remercie Monsieur Gabriel Michaud, vice-président de la RAETM, pour son implication et sa contribution au sein du conseil d'administration de la Régie au cours des cinq (5) dernières années.

Les membres de la RAETM lui souhaitent une belle réussite dans la réalisation de ses projets futurs.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E87-10-2021
(Correspondance)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE la correspondance mentionnée à l'ordre du jour soit acceptée tel que présentée.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E88-10-2021
(Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ

Président

Secrétaire-trésorière